

Critères utilisés pour la constitution du corpus

Constituer un répertoire numérique complet des écrits québécois en philosophie représente un énorme défi ; pour y arriver, il faut en effet résoudre de nombreux problèmes techniques et théoriques. Ceux-là n'ont pas à préoccuper le visiteur d'un site Internet, pour qui seul compte le résultat. Cependant, tout chercheur est concerné par les questions théoriques. Parmi elles, trois sont particulièrement aiguës. Tout d'abord, on doit déterminer les bornes de la nomenclature, ce qui n'est pas une mince affaire : en effet, qu'est-ce au juste qu'un écrit philosophique? Ensuite, il faut statuer sur la langue retenue : doit-on y inclure les textes anglophones écrits par des Québécois? Enfin, il faut effectuer une périodisation de notre histoire intellectuelle, ce qui implique des choix délicats.

Parlons d'abord de la première question, la nomenclature. Ce site répertorie quatre types de textes.

1/ Le niveau 1, le moins inclusif, est constitué des auteurs dont les écrits ont traité de philosophie québécoise, comme Roland Houde, Yvan Lamonde, Marc Chabot ou Robert Hébert. Pour un site comme le nôtre, ce palier initial allait de soi.

2/ Beaucoup plus général, le deuxième niveau a une visée en quelque sorte encyclopédique. Le visiteur qui parcourt le site y trouvera en effet un répertoire, le plus complet possible, des philosophes du Québec, vivants ou non, entendus en un sens très large. Notre critère est simple : tout auteur d'au moins une publication significative, né au Québec ou y ayant vécu, y sera inclus. Parfois, dans des cas exceptionnels, nous ajoutons aussi des textes d'auteurs étrangers, mais dont l'œuvre, pour diverses raisons, a connu un retentissement considérable au Québec. C'est entre autres le cas de manuels thomistes comme ceux de Hauchecorne ou de Zigliara, utilisés pendant plusieurs générations pour l'enseignement de la philosophie dans les collèges classiques.

3/ Plutôt transversal, le troisième niveau touche des auteurs que l'on pourrait qualifier de non disciplinaires. La plupart d'entre eux travaillent ou ont travaillé dans des domaines connexes, tels la sociologie, l'anthropologie ou la politique. Ici, des noms comme Fernand Dumont ou le père Georges-Henri Lévesque viennent tout de suite à l'esprit, mais d'autres cas moins connus méritent aussi d'être indexés. Ainsi, sait-on que la thèse de doctorat de Jean-Paul Desbiens, le célèbre frère Untel, portait sur l'épistémologie piagétienne? À ce titre, elle doit figurer dans notre répertoire. De même l'ouvrage important du sociologue Jean-Philippe Warren sur l'horizon personaliste de la Révolution tranquille ou l'article séminal de cet autre sociologue, Marcel Fournier, sur les conflits disciplinaires au Québec.

Évidemment, tous les textes de ces auteurs hors-discipline ne sont pas forcément pertinents et seuls seront disponibles sur notre site ceux qui touchent de près ou de loin la philosophie.

4/ Enfin, quatrième et dernier niveau, nous avons décidé d'inclure ici certains essais. La raison en est simple. Durant tout le XIX^e siècle et une bonne partie du XX^e, la philosophie a été enrôlée et mise au service de la théologie, et c'est d'abord dans ce cadre qu'elle s'est exprimée. C'est la fameuse orthodoxie thomiste, dont on sait à quel point elle a profondément marqué l'histoire de la philosophie au Québec. Or, en dehors de cet univers étriqué, seuls les nombreux essais rappellent ici et là l'existence d'une pensée libre. Évidemment, ils n'utilisent pas les concepts et les outils traditionnels de notre discipline et plusieurs d'entre eux, touchant par exemple des domaines comme la littérature ou le folklore, ne sont guère pertinents pour notre propos. Mais de nombreux autres nous concernent directement. Et comme l'histoire philosophique de la France serait appauvrie sans les Montaigne, Voltaire et Camus, de même, celle du Québec ne peut se concevoir sans les Parent, Dessaulles et Buies ; ils sont essentiels si on veut prendre la mesure des débats intellectuels qui agitent cette longue période. Pour nous, la philosophie apologétique et son vis-à-vis, l'essai à teneur philosophique, constituent donc l'avvers et l'envers d'un même décor.

Venons-en maintenant à la deuxième question théorique, celle qui concerne la langue. Pour diverses raisons, nous avons dû limiter le répertoire au français, du moins dans l'immédiat. Nous sommes évidemment conscients qu'un tel choix entraîne des conséquences fâcheuses. Ainsi, pour ne prendre que deux exemples contemporains, les remarquables travaux de Mario Bunge ou de Charles Taylor ne seront pas, dans un premier temps, pris en compte. Mais étant donné des ressources limitées, nous n'avions guère le choix. Cela dit, peut-être notre initiative servira-t-elle d'exemple et donnera-t-elle à d'autres chercheurs l'idée d'un travail similaire pour les textes anglophones du Québec? On peut en tout cas le souhaiter.

Enfin, en ce qui a trait à la périodisation, il fallait relever deux défis. D'abord opérer un découpage à la fois judicieux et efficace de la trame historique. Nous avons finalement retenu une division en cinq sections, qui a été validée auprès des chercheurs les plus éminents du domaine. On la trouvera ici sous l'onglet CONSTITUTION DU CORPUS. Nous devons en outre utiliser une procédure de classement à la fois saine et cohérente. Ainsi, notre troisième période, la recherche d'une philosophie catholique, court de 1835 à 1879. Un auteur qui aurait par exemple vécu de 1824 à 1888 devrait-il figurer dans cette fourchette (date de son acmé), dans la précédente (date de sa naissance) ou dans la

suiVante (date de son décès)? Il n'existe pas de solution parfaite et chacune entraîne son lot d'inconvénients. La première, répandue chez les doxographes de l'Antiquité, nous paraissait trop arbitraire. Elle suppose en effet qu'une œuvre culmine quelque quarante ans après la naissance de l'auteur, ce qui semble, de nos jours, bien artificiel. Restait donc le choix entre la date de naissance et celle du décès. Après avoir pesé le pour et le contre, nous avons décidé de retenir la seconde possibilité, suivant en cela l'exemple du *Dictionnaire biographique du Canada*, qui fait autorité. Nous avons donc opté pour un classement en fonction de la date de décès, malgré le caractère moins usuel d'une telle approche.